

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_32
id. 5395

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE)

Sont absent(s) :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ INCENDIE
DE L'EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DES DEUX RIVES
À VALENCE D'AGEN**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le conseil général a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du centre hospitalier des Deux Rives à Valence d'Agen sollicite une aide départementale de 14 880,00 € en vue de procéder aux travaux de mise aux normes de sécurité incendie. Il s'agit d'installer des systèmes de détection de fumée par aspiration dans différents secteurs de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes répartis sur les 2 sites de Lamagistère et de Valence d'Agen .

Le coût total des travaux s'établit à 74 400 € TTC, répartis comme suit :

| | |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| - secteur « Les Lilas Blancs » à Lamagistère | 19 800,00 € |
| - secteur « Vergnes » à Valence d'Agen | 6 600,00 € |
| - secteur « Aloïs » à Valence d'Agen | <u>48 000,00 €</u> |
| - TOTAL TTC | 74 400,00 € |

Le plan de financement proposé est le suivant :

| | |
|--------------------------|--------------------|
| - FAMEPA | 14 880,00 € |
| - autofinancement | <u>59 520,00 €</u> |
| - TOTAL TTC | 74 400,00 € |

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un programme pluriannuel déjà approuvé.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'attribution d'une subvention départementale de 14 880 € à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du centre hospitalier des Deux Rives, pour l'installation des systèmes de détection de fumée par aspiration répartis sur les 2 sites de Lamagistère et de Valence d'Agen ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous fonction 538 (PAEM-SDB 00702) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC